

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 AVRIL 2015 A 20H30**

PRESENTS

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABAT M / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / MME MONGIS / M BLAYA / MME COLLADELLO / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES

M TOUYAROU / MME LABARTHE / M ESPIAU / M FAGET / M FALTRAUER / MM MAO

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M TOUYAROU / MME LABARTHE / M ESPIAU / M FAGET / M FALTRAUER / MM MAO

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 31 mars 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014
2. BUDGET PRIMITIF 2015
3. TARIFS COMMUNAUX 2015
4. CONTRAT FOURNITURE GAZ
5. AVENANT N°1 BAIL RESTAURANT DU MOULIN DE POUY
6. CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BOUTET
7. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE
8. CONVENTION MANDAT PRESTATAIRE TAURIN

- QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances présente le compte administratif 2014.

Le compte administratif représente 6 428 499 € en recettes et 4 916 151 € en dépense de fonctionnement pour un résultat de 1 512 585 €.

Les recettes s'élèvent à 4 724 728 € pour 3 198 284 € de dépenses en investissement.

Vous trouverez ci-joint un état de la dette au 01/01/2015 ainsi que le détail des restes à réaliser en investissement.

Le CA est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances présente le budget primitif 2015, en commençant tout d'abord par la délibération d'affectation des résultats dont vous trouverez ci-joint copie puis il aborde les grands chapitres du budget que la commission des finances a adopté le 8 avril dernier.

Le budget s'équilibre à 6 388 117 € en fonctionnement et à 1 739 500 € en investissement d'inscriptions nouvelles.

=>Madame LABARRERE présente les compléments d'information concernant les subventions aux associations.

=>Monsieur le Maire souligne le travail d'analyse fourni par les trois adjointes –Mesdames LABARRERE, LABAT A et ARSLANIAN- ainsi que par les conseillers municipaux délégués, pour répondre aux sollicitations des associations tout en tenant compte des contraintes budgétaires imposées au vu des baisses de dotations (-120000€).

Le tissu associatif est une des "colonnes vertébrales" de la vie élusate qui mérite d'être soutenue et les adjointes aux associations et aux sports sont toujours à l'écoute des présidents d'associations tout au long de l'année.

=>Pour mieux illustrer l'aide de la municipalité, Madame LABARRERE précise qu'en plus de l'aide financière directe que représentent ces subventions, la mairie consacre 4000 heures des agents communaux pour aider les associations.

=>Monsieur LAMORT interroge quant à une aide supplémentaire pour le Basket Elusa Club s'il accède à la Nationale 3.

Le club est suivi avec attention par la municipalité qui étudiera en son temps les besoins nouveaux engendrés par cette promotion.

=>Madame ROLANDO remarque que l'école de musique se voit attribuer une subvention inférieure à la demande.

=> Madame ARSLANIAN précise que le montant a été revu en concertation entre l'association et Monsieur FAGET conseiller délégué chargé de la culture.

=>Monsieur QUINTILLA précise au Conseil Municipal que Monsieur le Maire avait évoqué une variation des taux entre 0 % et 2 % lors de la commission des finances du 8 avril et qu'après

analyse et discussion lui-même et ses adjoints ont décidé qu'il n'y aura pas de modification des taux qui demeureront ceux de 2014 et des années précédentes, soit :

TH	21,34 %
FB	28,57 %
FNB	114,72 %
CFE	28,26 %

Monsieur le Maire et Monsieur QUINTILLA précisant que malgré la diminution importante des dotations (- 60 000 € en 2014, -119 000 € en 2015 et la même somme en moins annoncée pour 2016 et 2017), ils ne souhaitent pas intervenir sur la fiscalité.

Le budget primitif 2015 est adopté à la majorité. 5 abstentions : MME ROLANDO, M KUBIAK, MME CARDONA, MME GARCIA, M LAMORT.

3. TARIFS COMMUNAUX 2015

Comme chaque année au moment du vote du budget, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services, locations de salles ou matériels proposés par la commune.

Monsieur le Maire propose une augmentation de l'ordre de 2 % pour :

- la salle des fêtes
- la salle de St-Amand
- la salle de Pouy
- la salle de Maignan
- le hall des expositions
- les occupations de domaine public (terrasses)
- la cantine scolaire
- les arènes
- copie recueil des actes administratifs

Il propose un prix de 48 € (été) et 71 € (hiver) pour :

- la salle/préau Camille Claudel (médiathèque)
- la salle Monet (médiathèque)
- la salle Raphaël (mairie)
- la salle Marpoy (actuellement l'accueil mairie)

Les autres tarifs sont reconduits sans augmentation. Vous avez eu copie de la délibération reprenant tous ces tarifs.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. CONTRAT FOURNITURE GAZ

Après analyse de diverses propositions pour la fourniture de gaz sur les sites communaux équipés de cuve à gaz, la meilleure offre est faite par l'entreprise PRIMAGAZ pour un prix à la tonne de 1180 € HT contre 1 800 € HT pour TOTALGAZ.

Les sites concernés sont :

- le camping,
- le stade de football de la Ténarèze
- le stade de rugby d'Armagnac
- le stade de Panblan

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ces nouveaux contrats d'une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. AVENANT N°1 BAIL RESTAURANT DU MOULIN DE POUY

Dans sa séance du 30/06/2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Monsieur BLONDEEL DE MEYER pour le restaurant du Moulin de Pouy.

En 2014, son immatriculation au Registre du Commerce étant au nom du "Bistrot de Chouchou".

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la dénomination sociale est devenue "Au Moulin de Pouy" (vous avez eu copie extrait K bis), il s'avère donc nécessaire de signer un avenant N°1 prenant en compte cette nouvelle raison sociale.

Vous avez eu copie du projet d'avenant à intervenir.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE BOUTET

Dans le cadre d'une demande d'urbanisme, Monsieur LAMIC a sollicité la commune afin d'acquérir une bande de terrain le long de sa propriété sur le chemin rural du Boutet.

Vous avez eu copie du plan établi par le géomètre retraçant la cession qui ne sera effective qu'après enquête publique.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE

Comme le prévoient les textes, une convention d'objectifs doit être signée entre la commune et toute association dès lors que la commune attribue une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €. C'est le cas pour l'Ecole de Musique.

Les termes de la convention ont été discutés avec le Bureau de l'Ecole de Musique et Monsieur Christophe FAGET Conseiller délégué à la culture.

Vous avez eu copie du projet de convention.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. CONVENTION MANDAT PRESTATAIRE TAURIN

Après trois ans, le contrat du mandataire taurin arrive à échéance.

Une consultation de marché à procédure adaptée (MAPA) sera lancée en octobre 2015 auprès de plusieurs prestataires.

Les délais pour lancer une consultation MAPA étant à ce jour trop contraints, une proposition pour 1 année supplémentaire a été demandée à TOMEFRA.

Vous avez eu copie de la proposition présentée au même tarif que les années précédentes (8000 € HT).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame ROLANDO fait part de la mauvaise image donnée aux marcheurs de St-Jacques par les nombreuses immondices qui jalonnent les bas côtés du GR 65 dans sa partie entre Panblan et l'arrivée sur la route de Condom.
 - ⇒ un relevé sera effectué par les policiers municipaux pour demander aux riverains de veiller à l'entretien des abords du chemin

- Monsieur LABURTHER soulève le danger représenté par le stationnement en bordure du chemin de Broustet le long du lac. La voie est très étroite et les véhicules entravent la visibilité des autres utilisateurs.
 - ⇒ un rapport sera demandé au directeur des services techniques pour trouver un "remède" à ce danger

- Madame CARDONA interroge quant à la gérance du camping.
 - ⇒ Monsieur le Maire répond qu'il a reçu Monsieur BARKATE pour mettre les choses au clair. Le bail est maintenu cette année jusqu'en septembre pour permettre à Monsieur BARKATE de rectifier son comportement et payer l'arriéré de dettes.

- Madame ARSLANIAN demande à Madame ROLANDO pourquoi le logo de la ville ne figure pas sur l'invitation au salon des antiquaires 2015.
 - ⇒ Madame ROLANDO répond qu'il figure sur le catalogue*

La séance est levée à 22H40.

ADDITIF

De : ROGER KUBIAK mar., 21 avr. 2015 13:11
Objet : re: CRCM
À : Patricia Petit <ppetit@mairie-eauze.fr>
Cc :
Répondre à :

Bonjour,

Il manque ma question et la réponse à cette question: Pourquoi manque t il 70271 euros correspondant à la dotation de solidarité rurale de prérequalification sur la présentation du budget primitif ?

Cordialement

Roger KUBIAK

- ⇒ Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances répond en précisant que c'est la première fois en 2015 que la DSR est en 2 parties.
Les autres années n'était inscrite au BP qu'une partie car le montant n'était pas notifié au moment du vote (fin mars). Cela permettait de conserver un reliquat de recette pour le BS